

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Mai 2015

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Date de convocation : 21 Mai 2015**

**Présents :** Ms Didier BOREL, Bruno LEMOUEL, Guy LABROUSSE, Didier LERICHE, Damien LANDRY, Mmes Annie CHERONNEAU, Jocelyne Ré.

**Absents :** Mme Nathalie BŒUF (excusée), M Thierry MERCIER.

**Secrétaire de séance :** M. Guy LABROUSSE.

**Restauration anciens registres d'Etat Civil :** Le Conseil Municipal donne son accord pour la restauration des anciens registres d'Etat Civil suivants : Naissances, Mariages, Décès : 1803 – 1812, 1813 - 1818, 1853 – 1862, 1843 – 1852. Le devis de l'Atelier du Patrimoine est choisi pour un montant de 1 558.72 € hors taxes. Le Conseil Municipal sollicite une subvention du Conseil départemental de 50 % de ce montant, soit 779.36 €.

**Subvention FRIL :** Le Conseil Municipal renonce à demander cette subvention sur le parking de la mairie, ce projet étant déjà financé par 80 % de subventions (DETR, amendes de police).

**Temps de travail de la secrétaire :** Le Conseil Municipal refuse la réduction du temps de travail hebdomadaire.

**Commission cimetièrre :** Création d'une commission cimetièrre composée par les membres suivants : Didier BOREL, Jocelyne Ré, Annie CHERONNEAU, Guy LABROUSSE.

**ADAP :** Monsieur le Maire est autorisé par les membres du Conseil Municipal à demander des devis pour son élaboration.

**Frais de déplacements des élus :** dans le cadre de leurs mandats locaux, les membres du Conseil Municipal peuvent être amenés à effectuer des déplacements pour participer à des réunions dans les instances ou organismes où ils représentent la commune, et qui peuvent à ce titre, ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement : les membres du Conseil Municipal acceptent que soient rembourser aux élus ces frais, sur présentation de justificatifs.

**Vente de ferraille :** le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour se faire, sachant que le prix n'a pas été négocié.

Le Maire,  
**Didier BOREL.**